



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;
Philippe Desprez, Tristan Roberti, David Leisterh, Sandra Ferretti, Gabriel Persoons, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhilisse, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Christine Roisin, Victor Wiard, Miguel Schelck, Blanche de Pierpont, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Jan Verbeke, Jos Bertrand, Eric Godart, Martin Casier, Alexandre Dermine, Laurent Van Steensel, *Conseillers*.

Séance extraordinaire du 04.02.20

#Objet : Validation des pouvoirs, prestation de serment et installation d'un conseiller communal remplaçant à titre temporaire.#

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu l'article 11 alinéa 4 de la Nouvelle loi communale;

Vu la lettre du 14 janvier 2020 par laquelle Mme Aurélie SAPA FURAHA demande à être remplacée temporairement dans l'exercice de son mandat de conseillère communale en raison d'un séjour d'études à l'étranger jusqu'au 31 mai 2020;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à la vérification complémentaire des pouvoirs du Conseiller suppléant arrivant en ordre utile sur la liste n° 2 des candidats élus le 14 octobre 2018;

Vu les lois coordonnées sur les élections communales;

Attendu que la 3ème suppléante de la liste précitée est Mme Blanche DE PIERPONT;

Considérant qu'elle n'a pas cessé de réunir les conditions d'éligibilité requises;

Considérant qu'elle ne se trouve pas actuellement dans un des cas d'incompatibilité prévus par la Nouvelle loi communale;

A R R E T E

les pouvoirs de Madame Blanche DE PIERPONT en qualité de conseillère communale remplaçante temporaire, sont validés.

Elle est appelée à entrer immédiatement en fonction et son mandat prendra fin au retour de Mme Aurélie SAPA FURAHA.

Elle prête entre les mains du Bourgmestre le serment déterminé par l'article 80 de la Nouvelle loi communale : "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du peuple belge".

Monsieur le Bourgmestre lui donne acte de sa prestation de serment et la déclare installée en qualité de conseillère communale remplaçante temporaire.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

23 votants : 23 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 06 février 2020

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Tihon

Olivier Deleuze